

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

vote par procuration Question écrite n° 88596

#### Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'intérieur sur les modalités de vote par procuration. Dans le contexte actuel de forte abstention électorale, l'établissement d'une procuration peut être difficile car les citoyens doivent se déplacer auprès d'un commissariat ou d'un tribunal. Les horaires d'accueil restreints et la distance à parcourir en milieu rural peuvent décourager les personnes souhaitant voter par procuration. Il voudrait donc savoir si le Gouvernement envisage de faciliter l'élaboration d'une procuration en milieu rural, notamment auprès des services municipaux.

#### Données clés

Auteur : M. René Rouquet

Circonscription: Val-de-Marne (9e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question: 88596 Rubrique : Élections et référendums Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 septembre 2015, page 7131

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)